



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 octobre 2001

**Création d'un lotissement communal - rue du Grand Feu - Mandat
à l'OPAC Sud Deux-Sèvres**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 octobre 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE après 11H00
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Conseillers :

M. Jean-Louis EPPLIN

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT a acquis rue du Grand Feu une parcelle de terrain, cadastrée section KP n° 194 d'une superficie de 98 a 97 ca afin d'y créer un lotissement communal, ce quartier étant très recherché de par sa situation géographique (Sainte-Pezenne), et par sa proximité du Centre-Ville et des secteurs emploi et écoles.

Les prix de vente des lots seront fixés par la Ville après avoir eu connaissance des résultats de l'appel d'offres. Actuellement, l'étude de faisabilité fait ressortir un prix moyen au m² de 258,55 F H.T. (39,42 €) et le montant total de cette opération s'élève prévisionnellement à 1 642.075 F H.T. (250 332,72 €).

La valeur du terrain apporté par la Ville de NIORT est de 493 514 F H.T. (75 235,72 €) frais de notaire, géomètre et étude de faisabilité inclus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le principe de création de ce nouveau lotissement communal,
- Déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération à l'OPAC Sud Deux-Sèvres sur la base du programme résultant de l'étude de faisabilité,
- approuver le bilan prévisionnel de cette opération,
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mandat entre la Ville de NIORT et l'OPAC Sud Deux-Sèvres.

(B. BELLEC, Président de l'OPAC, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)